

AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO ZO-02-2020-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO ZO-02-2014 RELATIF A LA SECTION TRAITANT DES ZONES POTENTIELLEMENT EXPOSÉES AUX GLISSEMENTS DE TERRAIN.

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption par sa résolution numéro 20-02-44 à sa séance ordinaire du 10 février 2020, du projet de règlement de zonage numéro ZO-02-2020-2 modifiant le règlement de zonage numéro ZO-02-2014 relatif à la section traitant des zones potentiellement exposées aux glissements de terrains, tiendra une assemblée publique de consultation le lundi, 09 mars 2020 à compter de 19h30, au lieu habituel des séances situé au 400, rue Notre-Dame à Saint-François-du-Lac, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

QUE L'objet de ce projet de règlement vise à instaurer un nouveau cadre normatif pour les zones potentiellement exposées aux glissements de terrains.

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. De plus, la nature et les modalités d'exercice du droit de certaines personnes de demander que le règlement contenant de telles dispositions, dont les articles 3, 4 et 5, seront expliquées lors de cette assemblée ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires du bureau ;

DONNÉ à Saint-François-du-Lac, ce 13^{ième} jour de février de l'an deux mille vingt.

Guyline Dancause
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Guyline Dancause, secrétaire-trésorière, atteste par les présentes que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant deux (2) copies de celui-ci aux endroits désignés par le conseil et sur le site de la municipalité, ce 13 février 2020 entre 9h00 et 16h00.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 13 février 2020.

Guyline Dancause
Directrice générale et secrétaire-trésorière